

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° AR2022-04

REPUBLIC | ID: 013-20035087-20220516-AR2022_04-AR
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

**Arrêté du président portant délégation de signature
à la Responsable des Finances**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n° 49/2020 en date du 9 juillet 2020 portant élection du président ;

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie CASCINO, titulaire du grade Rédacteur principal 1^{ère} classe et exerçant les fonctions de Responsable des Finances de la communauté d'agglomération Terre de Provence, pour les actes des finances publics suivants :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ;
- Bons de commandes et ordres de service proposés par les services ;
- toutes les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget général et des budgets annexes : mandats, titres, bordereaux d'émission, moyens de paiement, ordres de versement... ;

Article 2 :

Cette délégation prendra effet à compter du 16 mai 2022 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat de la Présidente ou jusqu'à la décision de son retrait.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Eyragues, le 16 mai 2022

La Présidente,
Corinne CHABAUD

